

Recensement agricole 2020

Main-d'oeuvre et externalisation des travaux

1 ETP pour 4 ha cultivés : l'agriculture réunionnaise est pourvoyeuse d'emplois

En 2020, 11 560 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles réunionnaises, soit 4 420 de moins qu'en 2010 (-28 %). En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 10 220 équivalent temps plein (ETP), en baisse de 12 % en 10 ans.

Parmi les effectifs permanents, l'emploi non familial s'accroît mais les chefs et coexploitants ainsi que les membres de la famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole.

Les actifs familiaux sont plus souvent à temps partiel que les autres permanents : 27 % seulement consacrent un temps complet à l'exploitation agricole.

Les exploitations spécialisées en canne à sucre et en maraîchage/horticulture regroupent respectivement 34 % et 22 % du volume de travail agricole total.

Le recours à l'externalisation de travaux concerne le tiers des exploitations de l'île et ces prestations de service sont principalement liées à la récolte de la canne à sucre.

L'essentiel du travail agricole est assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille

En 2020, La Réunion compte 6 280 exploitations agricoles d'après le recensement agricole. Au total, 11 560 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 4 420 de moins que dix ans auparavant (-28 %) (tableau).

Ces permanents sont le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (57 % des actifs permanents), les membres de la famille qu'ils emploient (26 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (17 %). L'ensemble de ces actifs totalise 89 % du volume de travail directement mobilisé par les exploitants agricoles en 2020 (9 100 équivalents temps plein ou ETP), le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (1 120 ETP).

Le volume de travail total (10 220 ETP) a baissé de 12 % en dix ans.

Une forte baisse de l'emploi familial et un recours accru au salariat

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, et en particulier des exploitations individuelles, a induit une réduction marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents familiaux (-33 %). Toutefois, en ETP, la baisse est plus modérée (-20 %).

Parallèlement, le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille s'est accru sur la période. Cela concerne aussi bien l'emploi saisonnier ou occasionnel (+17 %) que le salariat permanent non familial (+14 %).

Cette hausse du salariat a accompagné le développement des exploitations sous forme sociétaire (EARL, GAEC, etc.) en agriculture. Les GAEC sont très peu représentés à La Réunion (4 % des sociétés). Dans plus de la moitié des cas, la société a un statut juridique d'EARL.

Ces entreprises ont crû de 40 % en 10 ans mais restent minoritaires : elles ne représentent que 7 % du total des exploitations de l'île. En 2020, 20 % du volume de travail est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (2 050 ETP), contre 13 % dix ans auparavant.

La gestion de ces sociétés demeure largement familiale puisqu'en 2020, 9 coexploitants sur 10 sont de la même famille que le chef d'exploitation.



Tableau

Evolution de la main-d'oeuvre agricole en France métropolitaine entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	7 623	6 282	-17,6
dont sous statut individuel	7 291	5 816	-20,2
sous forme sociétaire	332	466	40,4
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	15 973	11 557	-20,6
Chef d'exploitation ou coexploitant	7 872	6 595	-16,2
Main-d'oeuvre familiale permanente	6 301	2 976	-52,8
Total chefs, coexploitants et familiaux	14 173	9 571	-32,5
Salarié permanent non familial	1 800	1 986	10,3
Volume de travail mobilisé sur l'année (en ETP)¹	11 656	10 216	-12,4
Chef d'exploitation ou coexploitant	6 397	5 590	-12,6
Main-d'oeuvre familiale permanente	2 726	1 720	-36,9
Total chefs, coexploitants et familiaux	9 123	7 310	-19,9
Salarié permanent non familial	1 576	1 790	13,6
Saisonnier ou occasionnel	957	1 116	16,5
Volume du travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (en ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	10 102	8 166	-19,2
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	1 554	2 050	31,9
Volume de travail réalisé par un prestataire (en ETP)		116	
CUMA	13	6	-49,7
ETA	80	26	-68,0
Autre type de prestataire		84	

¹ Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 2,4 ETP. Lecture : en 2020, La Réunion comptait 6 282 exploitations, soit 17,6 % de moins en qu'en 2010.

Champ : La Réunion, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont généralement fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 70 % d'entre eux travaillent à temps complet sur leur exploitation (*graphique 1*), et 90 % y travaillent au moins la moitié de leur temps.

Les permanents familiaux travaillent en revanche beaucoup plus souvent à temps partiel. Ils ne sont que 27 % employés à temps complet en 2020, tandis que près du tiers d'entre eux consacrent moins de la moitié de leur temps de travail à l'exploitation.

En comparaison, les salariés permanents non familiaux travaillent à temps plein dans 78 % des cas, et seuls 4 % moins d'un mi-temps.

Le secteur de la canne à sucre principale source d'emploi agricole

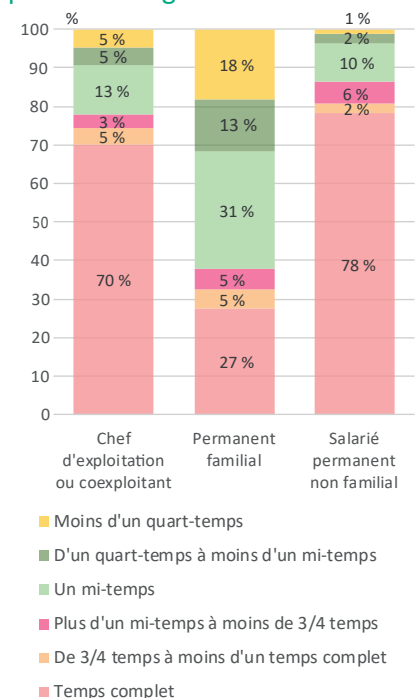
Les spécialisations qui utilisent la proportion la plus importante de la main-d'œuvre agricole sont les grandes cultures, à savoir la production cannière à La Réunion (le tiers de

la main-d'œuvre totale en ETP), et le maraîchage / horticulture (22 %) (*graphique 2*). Les exploitations diversifiées¹ et les cultures fruitières représentent quant à elles 18 % et 12 % du volume de travail total. Ces quatre orientations technico-économiques représentent près de 90 % du volume total de travail.

La main-d'œuvre spécialisée dans l'élevage animal représente 14 % du volume de travail total. Elle a peu évolué par rapport à 2010 (15 %). Il s'agit principalement de la production porcine et avicole (8 %) et de viande bovine (3 %).

La répartition de la main-d'œuvre reflète pour partie celle du nombre d'exploitations mais aussi une intensité de travail différente selon la spécialisation des exploitations. Certains types d'élevage, en production porcine / avicole et en production laitière, ont des intensités de travail proches : respectivement 2,5 et 2,2 ETP en moyenne. Le maraîchage / horticulture et les exploitations diversifiées viennent ensuite avec 1,8 ETP en moyenne. La production cannière et la production fruitière sont relativement moins intensives en main-d'œuvre avec 1,5 ETP

Graphique 1
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020



Lecture : à La Réunion en 2020, 70 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

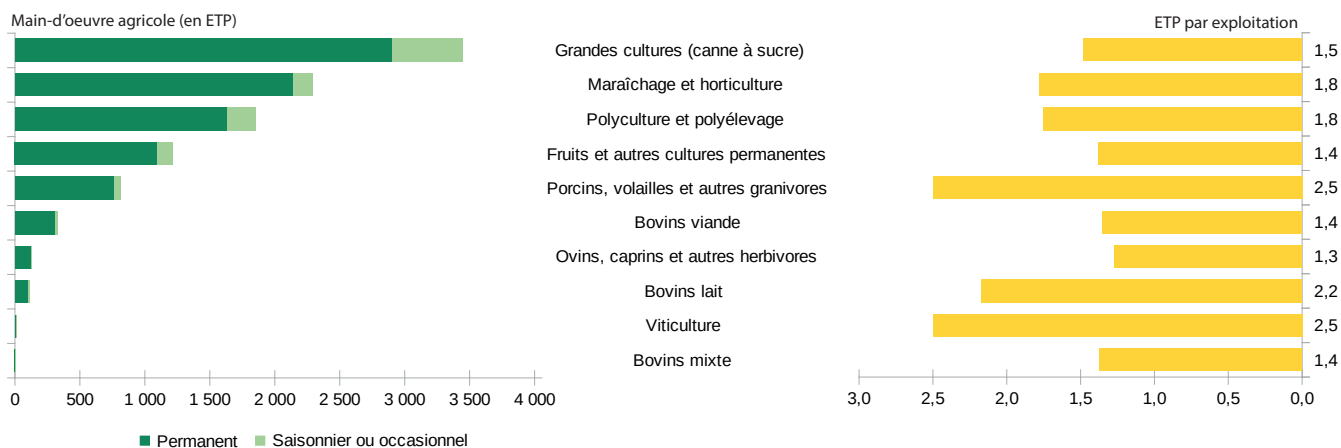
Champ : La Réunion, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

¹ Orientation "polyculture et polyélevage"

Graphique 2

Répartition de la main-d'oeuvre agricole selon l'orientation technico-économique



Lecture : à La Réunion en 2020, 2 905 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations en grandes cultures (canne à sucre) ainsi que 541 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation en grandes cultures emploie 1,5 ETP.

Champ : La Réunion, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

mobilisé par exploitation. On se situe juste en-dessous de la moyenne des exploitations de La Réunion soit 1,6 ETP.

L'emploi saisonnier ou occasionnel concerne principalement la culture cannière (près de la moitié des ETP) pour la récolte et le chargement des cannes. On retrouve aussi le maraîchage / horticulture

(14 % des ETP) et la production fruitière (10 % des ETP) qui mobilisent de la main-d'œuvre lors de la récolte en particulier.

Malgré leur taille modeste - 6,2 ha en moyenne - les exploitations réunionnaises constituent un vivier d'emploi non négligeable. Sur l'île, ces 6 280 entreprises

emploient ainsi 1 ETP pour 4 ha cultivés alors que les grandes structures de métropole emploient 1 ETP pour 40 ha de surface. Cette comparaison permet de mesurer l'importance de la main-d'oeuvre agricole dans l'économie locale. Et il ne s'agit ici que des emplois directs.

L'externalisation des travaux concerne principalement la récolte de la canne à sucre

En 2020, 33 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service (*graphique*). Le volume de ce travail externalisé est estimé à 116 ETP. Cela représente 1 % des 10 220 ETP mobilisés dans les exploitations agricoles : le recours à l'externalisation des travaux est plus faible qu'en métropole (3,5 %).

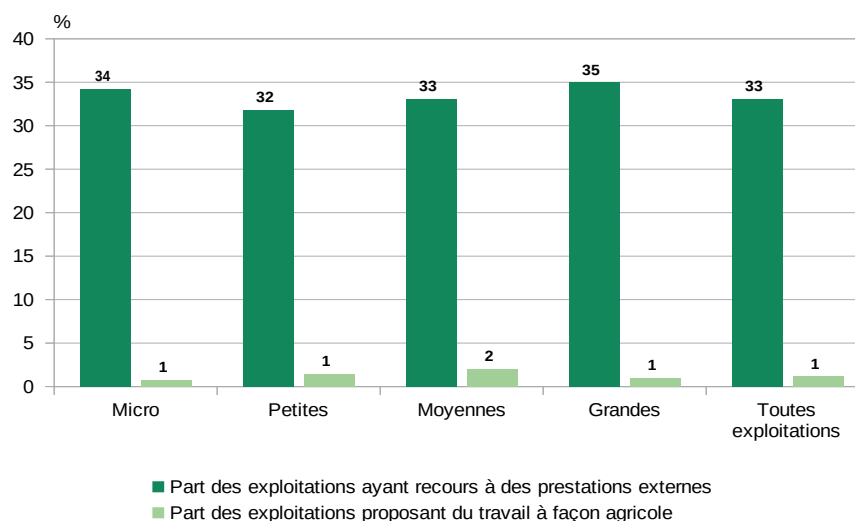
Ces prestations concernent très majoritairement les productions végétales. Les exploitations cannières représentent les deux tiers de ce volume de travail. Viennent ensuite les exploitations diversifiées (16 %) qui représentent une part non négligeable de la sole cannière. Dans ce contexte, les tâches externalisées les plus courantes sont la récolte et le chargement / transport de la canne à sucre. Certaines autres prestations ont concerné les exploitations fruitières (7 % du volume de travail) et les exploitations maraîchères / horticoles (5 %). Les actes techniques liés aux productions animales concernent essentiellement les exploitations porcines et avicoles qui représentent quant à elle 6 % du volume de travail global.

Le taux de recours à ces services varie peu en fonction du potentiel économique de l'exploitation. Ainsi, 34 % des microexploitations en ont eu l'usage contre 35 % des grandes. Par ailleurs,

les exploitations de La Réunion ont peu souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs. Cela concerne 1 % seulement des exploitations de l'île.

Graphique

Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : à La Réunion en 2020, 34 % des microexploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 1 % ont proposé du travail à façon pour d'autres exploitation.

Champ : La Réunion, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'oeuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – La Réunion - Un quart du potentiel agricole est à transmettre dans les prochaines années » - Agreste Etudes n°114, juin 2022
- « Recensement agricole 2020 – La Réunion - Entre 2010 et 2020, La Réunion a perdu 4 000 ha de surfaces agricoles utilisées » - Agreste Etudes n°112, décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » - Agreste Primeur n°4, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n°5, décembre 2021
- « Sous-traitance et délégation du travail, marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole » - CEP Notes et études socio-économiques n°47, juillet 2020
- « Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture » - CEP Analyse n°145, décembre 2019
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole » - Agreste Primeur n°327, novembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Main-d'oeuvre et travail agricole : un million d'actifs permanents » - Agreste Primeur n°276, janvier 2012

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique et Economique
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Pascal AUGIER
Rédacteur en chef : François LÉTOUBLON
Rédacteur : Lionel LEVET
Composition : Lionel LEVET
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2022